

## CANADA

### Document de travail

#### Désarmement nucléaire : débat de fond à la Conférence du désarmement

L'objet du présent document est de formuler des principes concernant le débat de fond sur les questions de désarmement nucléaire dont le Canada préconise depuis longtemps la tenue dans le cadre de la Conférence du désarmement.

#### Contexte :

L'objectif général du Canada est d'assurer l'élimination des armes nucléaires. Nous avons admis que cet objectif devait être réalisé par le biais d'une série de mesures échelonnées dans le temps, compte tenu de la complexité des questions à considérer sur les plans politique, stratégique, sécuritaire et technique. Cependant, il ne s'agit pas d'un processus aux contours imprécis et les cinq États dotés d'armes nucléaires, qui ont la principale responsabilité à assumer dans ce contexte, ont fait part de leur volonté "d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer,..." En même temps qu'il reconnaît la responsabilité principale des cinq États dotés d'armes nucléaires, le Canada affirme vigoureusement l'intérêt qu'il porte, sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, au désarmement nucléaire, ainsi que l'engagement juridique qu'il a pris en vertu de l'article VI du TNP de contribuer et participer à ce processus en faisant preuve du sens des responsabilités. Il est tout aussi fermement attaché à la non-prolifération nucléaire : il faut prévenir chaque fois que possible et enrayer chaque fois que nécessaire la dissémination des armes nucléaires dans des États autres que les cinq États dotés d'armes nucléaires.

En corollaire de ce qui précède, le Canada affirme que la Conférence du désarmement a une contribution à apporter dans le domaine du désarmement nucléaire; cette contribution comprend deux volets :

a) la négociation d'instruments multilatéraux appropriés (tels que le Traité d'interdiction complète des essais et un traité sur les matières fissiles), s'il y a lieu et s'il en est ainsi convenu;

b) le débat de fond sur les questions de désarmement nucléaire grâce auquel la communauté internationale peut être mieux informée de manière permanente, exprimer ses vues sur le processus et définir les questions qui pourraient faire l'objet de négociations multilatérales.

Ces deux volets sont importants et complémentaires. La tenue d'un débat de fond sur une quelconque question au titre de l'alinéa b) n'implique nullement qu'il y a accord pour négocier sur cette question au titre de l'alinéa a) Concrètement, on peut dire par exemple que le fait pour la Conférence de débattre quant au fond du processus de réduction des armes nucléaires dans le contexte START ne la prédisposerait nullement à négocier un jour de telles réductions et ne devrait pas non plus conduire à présumer qu'elle le ferait; la tenue de telles négociations reste la prérogative des États dotés d'armes nucléaires.

Questions à considérer :

Diverses suggestions ont été faites au sujet des questions ou "catégories de questions" que la Conférence devrait examiner. On énumère ci-après de manière thématique des domaines qui pourraient faire l'objet d'un débat :

- 1) Justifications avancées pour la possession d'armes nucléaires/nombre d'armes nucléaires
- 2) Théories de la dissuasion
- 3) Armes stratégiques et armes tactiques : distinctions et doctrines
- 4) Processus START : phases et éléments
- 5) Transparence des stocks d'armes stratégiques et tactiques
- 6) Mesures visant à promouvoir l'irréversibilité
- 7) Viabilité du Traité ABM
- 8) Efforts unilatéraux
- 9) Mesures connexes
  - a) Information sur les lancements de missiles/alerte avancée
  - b) Gestion et cession du matériel
  - c) Mesures opérationnelles :

séparation des ogives nucléaires de leurs vecteurs ou mise hors d'état d'alerte par exemple.

Il n'y aurait un débat de fond que sur un certain nombre de catégories de questions. Pour plusieurs catégories (la catégorie No 4 touchant le processus START) on pourra juger souhaitable d'apporter toute une série d'éclaircissements.

Dans ce contexte, il faut aussi se demander ce que la Conférence du désarmement ne devrait pas faire ou ce qu'elle ne ferait pas. Comme le Canada l'a maintes fois répété au cours de l'année écoulée, ce point devrait aussi d'abord faire l'objet d'une discussion et d'un accord.

#### Mécanisme/Mandat

Ce point a "un rang de priorité extrêmement élevé" (CD/1500) pour le Canada. Nous considérons que des débats de fond sur les questions de désarmement nucléaire devraient avoir lieu de manière suivie dans le cadre de la Conférence du désarmement, de préférence avec l'objectif clair de déterminer les questions précises qui se prêtent à un moment ou à un autre à des négociations multilatérales dans cette instance. Il existe actuellement deux possibilités d'action pour la Conférence du désarmement :

Option A : création d'un mécanisme permanent (le titre n'est pas d'une importance fondamentale) pour un débat de fond suivi sur les questions de désarmement nucléaire conformément à la proposition du Canada (CD/1568) ou à celle de la Belgique et d'autres pays (CD/1565), telle qu'elle a été modifiée (c'est-à-dire en remplaçant "chargé d'étudier les moyens d'engager, dans le cadre de la Conférence, un échange" par "chargé d'engager dans le cadre de la Conférence, un échange");

Option B : (si l'accord n'est pas possible sur l'option A) : les présidents successifs continuent à tenir des consultations intensives en utilisant la formule de la "troïka améliorée" sur la base de l'accord conclu en 1998, tel qu'il est reflété au paragraphe 3 du document CD/1566 présenté le 2 février 1999 par l'ex-président de la Conférence du désarmement; dans ce contexte, le mandat de cette troïka améliorée pourrait être celui qui est énoncé dans la proposition non modifiée présentée par la Belgique et d'autres pays. D'autres éléments pourraient être ajoutés pour cette troïka améliorée : réunions régulières (c'est-à-dire toutes les deux semaines); travaux axés sur des propositions écrites; rapports présentés régulièrement à la Conférence réunie en séance plénière.

-----